



Accord-cadre de fournitures de bureau, scolaires et pédagogiques

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles R2124-2,1° et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique

ANNONCE LEGALE

Maître d'ouvrage :

**COLLECTIVITE DE SAINT BARTHELEMY
GUSTAVIA
97133 SAINT BARTHELEMY**

Conducteur d'opération :

**Service de la Commande Publique
Collectivité de Saint-Barthélemy
Gustavia
97133 SAINT BARTHELEMY**

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Barthélemy

BP113

La Pointe Gustavia

97098 Saint-Barthélemy

Téléphone : 05.90.29.80.40

E-Mail : commande.publique@comstbarth.fr

Statut : Collectivité d'Outre-Mer

SIRET : 219 711 231 00072

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

La mise à disposition des documents de consultation est également possible au Service de la Commande Publique (une clé USB sera requise)

L'avis concerne un accord-cadre.

Objet de l'accord-cadre :

Accord-cadre - Fournitures de bureau, scolaires et pédagogiques

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre à bon de commande

Type d'accord-cadre de fournitures : Achat

Lieu principal de livraison :

Les locaux de la Collectivité

Hôtel de la Collectivité de Saint-Barthélemy

La Pointe – Gustavia

97133 SAINT-BARTHÉLEMY

Code NUTS : FRY10

CPV global à la consultation**CPV principal :** 30192000-1 – Fournitures de bureau**CPV propre à chaque lot****lot n°1 : CPV principal :** 30199230-1 – Enveloppes

CPV additionnel 1 : 30199710-0 – Enveloppes imprimées

lot n°2 : CPV principal : 30197630-1 – Papier**lot n°3 : CPV principal :** 30192000-1 – Fournitures de bureau

CPV additionnel 1 : 30195300-5 – Fournitures de bureau ou accessoires

lot n°4 : CPV principal : 39162110-9 – Fournitures scolaires

CPV additionnel 1 : 39162100-6 – Matériel pédagogique

Conformément à l'article L2112-2 du code de la commande publique, le titulaire doit obligatoirement respecter les conditions d'exécutions suivantes : La Collectivité de Saint-Barthélemy, soucieuse de s'engager dans une démarche de développement durable, porte

une attention particulière aux dispositions prises en faveur de la protection de l'environnement. Tous les documents livrables doivent être mis à disposition de préférence au format dématérialisé et/ou sur des supports en papier recyclé ou éco labellisé garantissant l'usage d'un bois issu de forêts gérées durablement (exemples : label FCS, PEFC ou équivalent). Le titulaire doit s'attacher à favoriser, dans la mesure du possible, la limitation des émissions de gaz à effet de serre (transports, approvisionnements, prestataires, consommation d'énergie).

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en marchés séparés

Informations sur les lots :

Lot n°1 : Enveloppes

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 11 250.00 euros HT. Le montant est identique pour chaque reconduction.

Lot n°2 : Papier

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 20 000.00 euros HT. Le montant est identique pour chaque reconduction.

Lot n°3 : Fournitures courantes

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 120 000.00 euros HT. Le montant est identique pour chaque reconduction.

Lot n°4 : Fournitures scolaires et pédagogiques

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 120 000.00 euros HT. Le montant est identique pour chaque reconduction.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Les candidats peuvent présenter des offres pour tous les lots.

L'accord-cadre a une durée prévisionnelle de 48 mois.

L'accord-cadre relatif au lot a une durée initiale de 12 mois.

Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Avance : Aucune avance ne sera prévue.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 2 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation de l'accord-cadre public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un accord-cadre public antérieur.

L'acheteur exclut les personnes qui ont entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel de l'acheteur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur

donner un avantage indu lors de la procédure de passation de l'accord-cadre public, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur participation préalable directe ou indirecte à la préparation de la procédure de passation de l'accord-cadre public, ont eu accès à des informations susceptibles de créer une distorsion de concurrence par rapport aux autres candidats, lorsqu'il ne peut être remédié à cette situation par d'autres moyens.

L'acheteur exclut les personnes à l'égard desquelles l'acheteur dispose d'éléments suffisamment probants ou constituant un faisceau d'indices graves, sérieux et concordants pour en déduire qu'elles ont conclu une entente avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation de l'accord-cadre public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation de l'accord-cadre public.

Présentation de candidature :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Aptitude :

- L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant : Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers

Capacité économique et financière :

- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
- Indication concernant le montant couvert par l'assurance pour risques professionnels

Capacité technique et professionnelle :

- Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.
- Acceptation de références en fournitures et services datant de plus de trois ans
- Indication par l'opérateur économique des mesures de gestion environnementale que celui-ci pourra appliquer lors de l'exécution de l'accord-cadre.

Procédure : Appel d'offres ouvert

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères qui suivent, pondérés par pourcentage et notés sur 100 :

1. Critère Prix pondéré à 40 %.
2. Critère Valeur technique pondéré à 40 %.
3. Critère Délai de livraison pondéré à 20 %.

Modalités de mise en œuvre des critères

1. Critère Prix

Apprécié au vu des informations suivantes :

- Évalué sur la base du DQE Témoin (30%)

L'offre la plus basse constitue le prix de référence (hors offre irrégulière ou inappropriée, ou inacceptable et hors offre confirmée anormalement basse).

La notation du critère sera effectuée suivant la formule suivante :

Formule inversement proportionnelle, soit : $Note = (\text{montant HT le moins élevé}) / (\text{montant HT proposé pour cette offre}) * \text{note maxi}$

- Évalué sur la base du DQE Témoin applicable au catalogue (10%)

L'offre la plus basse constitue le prix de référence (hors offre irrégulière ou inappropriée, ou inacceptable et hors offre confirmée anormalement basse).

La notation du critère sera effectuée suivant la formule suivante :

Formule inversement proportionnelle, soit : $Note = (\text{montant HT le moins élevé}) / (\text{montant HT proposé pour cette offre}) * \text{note maxi}$

2. Critère Valeur technique est défini par les sous-critères qui suivent pondérés à 40 %

Apprécié au vu des informations fournis dans le cadre du mémoire technique : présentation de l'équipe dédiée, des moyens techniques mis en place et de l'organisation de la prestation : gestion des commandes, des livraisons, du suivi, des ruptures, du transport, des emballages ; qualité du matériel ; protection de l'environnement, développement durable.

2.1. Sous-critère Moyens humains et organisation pondéré à 15 %.

2.2. Sous-critère Qualité du matériel pondéré à 15 %.

2.3. Sous-critère Environnement - Développement durable pondéré à 10 %.

3. Critère Délai de livraison

Apprécié au vu de l'acte d'engagement exprimés en jours ouvrés uniquement

Le délai le plus bas constitue le délai de référence (hors offre irrégulière ou inappropriée, ou inacceptable et hors offre confirmée anormalement basse).

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence de l'accord-cadre : **26MF01**

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/03/2026

Date limite de réception des offres : 28/04/2026 à 12:00 (Heure de Saint-Barthélemy)

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

<https://www.marches-securises.fr>

Une mise à disposition des documents de consultation est également disponible au service de la Commande Publique (une clé USB sera requise).

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Modalités de financement des prestations : fonds propres.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un accord-cadre périodique.

Informations sur les reconductions de chaque lot :

L'accord-cadre a une durée initiale de 12 mois.

Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut présenter plusieurs offres pour l'accord-cadre en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Saint-Barthélemy

Service pour renseignements sur recours

Greffe du Tribunal Administratif de Saint-Barthélemy

34 Chemin des Bougainvilliers - Cité Guillard

97100 BASSE-TERRE

Tél : 05 90 38 49 00

fax : 05 90 81 96 70

Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr

Adresse Internet (URL) : <http://saint-barthelemy.tribunal-administratif.fr>

Conditions de remise des candidatures

Les candidatures ou offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs candidatures ou offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des candidatures ou offres sera ouverte.

Les candidatures ou offres peuvent être adressées ou remises dans les conditions suivantes :

- Par transmission électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr/>.
- La présentation sur un support physique se fait soit par :
 - L'envoi par voie postale (lettre recommandée avec accusé de réception)
 - La remise contre récépissé, à l'adresse suivante :

Hôtel de la Collectivité de SAINT-BARTHÉLEMY – Service de la Commande Publique
La Pointe – Gustavia – 97133 SAINT-BARTHÉLEMY

Sous plis cacheté avec mention « Ne pas ouvrir » - L'identification de la procédure et l'éventuel lot concerné.

Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) électroniquement tant à la réception des offres, que lors de l'attribution.

En cas de signature électronique volontaire des documents de la candidature ou de l'offre de la part des candidats, celle-ci se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Les formats de signature acceptés sont les formats XAdES, PAdES, CAdES. La signature électronique doit être une signature électronique au minimum avancée reposant sur un certificat qualifié conforme au règlement eIDAS. Toutefois, les certificats qualifiés de signature électronique délivrés en application du RGS restent valables jusqu'à leur expiration.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la signature numérisée (numérisation d'un document papier avec signature manuscrite) n'a pas la valeur d'une signature électronique. La signature numérisée n'est admissible que pour les documents qui ne sont pas produits et signés par les candidats eux-mêmes.

Les documents de la copie de sauvegarde sont soumis aux mêmes obligations de signature que ceux transmis par voie électronique. Si la copie de sauvegarde est présentée au moyen d'un support papier, la signature est manuscrite. Si le support est de nature électronique, la signature est électronique.

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande au moyen du profil d'acheteur au plus tard **avant le 21/04/2026 à 12h00 (heure de Saint-Barthélemy)**.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

* pour les renseignements d'ordre administratif et technique :

Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Barthélemy / Service de la Commande Publique

Adresse : Hôtel de la collectivité – La Pointe Gustavia – BP113 – 97098 Saint-Barthélemy

Tél : 05.90.29.80.42

Courriel : commande.publique@comstbarth.fr

Horaires d'ouvertures :

Tous les jours : 7:30 - 12:00 et 13:30 - 17:00

Sauf mercredi : 7:30 - 12:30